

Rapport Développement Durable 2022

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 porte sur les engagements pour l'environnement au niveau national et soumet les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP) de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Le décret du 17 juin 2011 et la circulaire du 3 août 2011 précisent le contenu du rapport et les modalités de présentation à l'organe délibérant.

La communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées est issue de la fusion de sept EPCI FP (les communautés de communes de Batsurguère, Bigorre Adour Echez, Canton d'Ossun, Gespe Adour Alaric, Montaigu et Pays de Lourdes et la communauté d'agglomération du Grand Tarbes). Notre territoire mène depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur du développement durable : adoption du Plan de Déplacements Urbains (PDU) en 2007, adoption de l'Agenda 21 couplé à la Convention Territoriale de Développement en 2009, engagement dans un Plan Local de l'Habitat (PLH), engagement dans un Plan Climat énergie Territorial (PCeT) en 2010, étude pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) depuis 2017, Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) sur le canton d'Ossun et le Pays de Lourdes, étude pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements (PLUIHD) sur toute l'agglomération mais au vu des évolutions législatives, les réflexions menées depuis 2017/2018 autour d'un PLUi-HD ont été revues en 2020 pour faire un SCoT., Territoire à Energie Positive et croissance verte (TEPcv) au Grand Tarbes et Pays de Lourdes ...

I - Stratégie et actions de Tarbes Lourdes Pyrénées sur son territoire :

I – 1 Des actions qui répondent aux finalités de développement durable

I– 1 – 1 Au regard de la lutte contre le changement climatique :

L'offre de réseau urbain répond aux besoins des différents types de clientèle (scolaire, régulier, touristique...)

Les lignes desservant les principaux pôles d'attractivité du territoire (Centre commercial, hôpital, pôle universitaire) ont vu leur fréquence augmentée, pour offrir jusqu'à un passage toutes les 20 minutes.

La ligne Tarbes/Lourdes permet quant à elle de relier les deux villes en moins d'une heure et offre 16 rotations journalières en semaine.

La grande fréquentation des lignes fortes de Tarbes, desservant les quartiers prioritaires, et de la ligne TL montre l'importance du réseau pour faciliter les déplacements.

Le service d'autopartage de véhicules électriques lancé en 2021 a enregistré 137 trajets.

Les vélos à assistance électrique ont été loués à 4 766 reprises avec une hausse à partir du mois de septembre. L'offre de services vélo a également été améliorée avec des aménagements supplémentaires (arceaux abrités, stationnements vélo sécurisés, stations de gonflage et d'outillage).

La gouvernance et le financement de la stratégie de développement du vélo (schéma directeur vélo de la CATLP approuvé le 29 septembre 2021) ont été définis en conseil communautaire du 31 mars 2022. La CATLP prendra en charge la création, l'aménagement et l'entretien des liaisons cyclables d'intérêt communautaire Tarbes-Lourdes et Tarbes-Bagnères de Bigorre, ainsi que des stationnements vélo sécurisés inscrits au schéma. Les autres liaisons cyclables inscrites seront éligibles à des fonds de concours de la CATLP à hauteur de 35% maximum, cumulables avec d'autres aides financières. Le budget prévu par la CATLP pour la mise en œuvre du schéma directeur vélo est de 11 millions d'euros sur 10 ans.

En complément du schéma directeur vélo, la CATLP a accompagné les maîtres d'ouvrage dans le montage de dossiers de candidature aux appels à projets AVELO2 (financement d'études mobilités actives) et Aménagements cyclables en Occitanie (financement de projets d'aménagements cyclables). Trois projets d'aménagements cyclables ont été retenus pour un linéaire total de 2,9 km (dont 1,7 km inscrits au schéma directeur vélo).

Près de 7 km d'aménagements cyclables ont été créés au cours de l'année 2022 sur le territoire, dont 6,1 km en site propre (piste cyclable ou voie verte).

En 2022 a été inaugurée une aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) neufs et de vélos-cargos neufs, d'un montant de 200 €, afin d'accompagner l'essor du VAE et la transition des usagers de l'agglomération vers ce mode de déplacement vertueux. Voté en conseil communautaire le 31 mars 2022, ce dispositif nouveau est opérationnel depuis début mai et intègre pleinement la stratégie vélo de la CATLP. L'aide proposée est cumulable avec les autres aides à l'achat existantes (bonus vélo de l'Etat, Eco-chèque mobilité de la Région Occitanie). 250 aides ont été versées en 2022 (enveloppe financière annuelle de 50 000 €). Le dispositif sera reconduit en 2023.

Plusieurs opérations de sensibilisation et d'information sur les mobilités douces ont été menées en 2022, à destination de publics variés et dans des cadres divers : Clinique de l'Ormeau, Mutualité Sociale Agricole, CPAM, CAF, URSSAF, Pôle universitaire, stand sur la place de Verdun (Tarbes) pour la Semaine de la Mobilité. La CATLP accompagne également le programme Moby en milieu scolaire dans les communes concernées (Bordères-sur-l'Echez, Odos, Ibos, Séméac).

La phase pré-opérationnelle de plusieurs projets en lien avec le schéma directeur vélo (liaison cyclable Tarbes-Lourdes, première phase de déploiement de consignes vélo sécurisées...) est lancée au second semestre 2022 par des réunions de travail et de concertation avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Que ce soit pour l'adaptation au changement climatique ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre, Tarbes Lourdes Pyrénées a adopté en septembre 2020 son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET succède au PCeT en renforçant bon nombre de points du diagnostic, en intégrant les aspects de qualité d'air et en s'imposant à tous les EPCI de plus de 20 000 habitants. Le PCAET est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle, et la loi de transition énergétique pour la croissance verte, c'est un cadre d'engagement pour le territoire.

Le PCAET de la communauté d'agglomération se compose de plusieurs éléments (tous disponibles sur www.agglo-ttp.fr/pcaet) :

1. **Un diagnostic territorial** comportant l'état des lieux des émissions de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques, la séquestration carbone, la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables, les réseaux de transport et de distribution d'énergie et la vulnérabilité du territoire au changement climatique ;
2. **Une stratégie territoriale** qui fixe des ambitions mesurables à atteindre à l'horizon 2030 ;

3. **Un programme d'actions 2020-2026** comportant 43 actions relevant des champs d'intervention de la collectivité, de son exemplarité et de la mobilisation des acteurs territoriaux et des partenaires ;
4. La description du **dispositif de suivi et d'évaluation** de ce programme.

Les avis de l'Etat et de la Région étant favorables, le PCAET a été adopté dans son ensemble en septembre 2020. Ci-dessous, vous trouverez les 6 orientations stratégiques relevant du champ d'intervention des collectivités, de leur engagement, de leur mobilisation, des acteurs territoriaux et des partenaires :

1. Coordonner la politique de la transition énergétique
 - a. Axe 1 Animer et piloter le PCAET
 - b. Axe 2 Exemplarité de la CA TLP et de ses communes
 - c. Axe 3 Coopérer et partager avec le territoire
2. Réduire les consommations d'énergies dans les bâtiments
 - a. Axe 1 Pilotage et coordination de la politique de l'habitat
 - b. Axe 2 Contribuer à la rénovation des logements
 - c. Axe 3 Promouvoir la sobriété dans les usages de l'énergie
3. Permettre à tous de se déplacer en polluant moins
 - a. Axe 1 Pilotage et coordination de la politique de la mobilité
 - b. Axe 2 : Mieux utiliser la voiture
 - c. Axe 3 Contribuer à décarboner la mobilité et à améliorer la qualité d'air
4. Développer durablement nos territoires
 - a. Axe 1 Intégrer les enjeux Air Energie Climat dans les documents de planification
 - b. Axe 2 Modeler un territoire accessible
 - c. Axe 3 Adapter le territoire au changement climatique
 - d. Axe 4 Développer le stockage de carbone
 - e. Axe 5 Réduire la production de déchets sur le territoire
 - f. Axe 6 Accompagner un développement économique moins carboné
5. Un modèle agricole et alimentaire plus durable
 - a. Axe 1 Adapter notre modèle alimentaire pour qu'il soit respectueux de l'environnement et de notre santé
 - b. Axe 2 Promouvoir une consommation responsable
 - c. Axe 3 Augmenter le stock de carbone dans le monde agricole
6. Multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables
 - a. Axe 1 Planification et développement des énergies renouvelables
 - b. Axe 2 Multiplier par 10 la production d'électricité photovoltaïque d'ici à 2030
 - c. Axe 3 Bois Energie
 - d. Axe 4 Produire 84GWh d'énergies renouvelables avec les pompes à chaleur
 - e. Axe 5 Développer le solaire thermique

Un programme d'actions a été mis en place dès 2021 : programme Bio pour tous, suite de l'AMI photovoltaïque grands parkings, AMI plantation de haies, AMI fonds biodiversité, financement de trois superchargeurs de véhicules électriques, préfiguration du schéma directeur de l'énergie, aide aux particuliers pour l'acquisition de poêles ou inserts flamme verte 7 étoiles, défi Locavore pour manger local, guide du bon usage du logement ...

Depuis l'adoption du PCAET, du fait de la loi, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées a en charge « la coordination de la transition énergétique » sur son territoire et devra aller plus avant dans l'association et l'implication des partenaires du territoire dans le programme d'actions au vu de l'avis de l'Etat.

La CA TLP est appuyée par la SPL AREC au travers du contrat de prestation intégrée pour l'assistance à la réalisation du plan d'actions et de son évaluation, notamment celle de mi-parcours en 2022.

1 – 1 – 2 Au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations:

Tarbes Lourdes Pyrénées est engagée dans plusieurs démarches liées à la solidarité entre les territoires et à l'aménagement de l'espace :

- Le Programme Local pour l'Habitat (PLH) Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Le 30 juin 2021, le Programme Local pour l'Habitat de la CATLP a été prescrit en conseil communautaire à l'échelle des 86 communes. C'est un document stratégique d'orientation qui définira les objectifs et les principes d'une politique visant notamment à répondre aux besoins en logements et hébergements, à lutter contre la vacance, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant notamment entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le diagnostic, initialement engagé dans le cadre d'un PLUi-HD, a été poursuivi et approfondi, en lien avec l'Agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse / aire métropolitaine (Aua/t). Afin de poursuivre la définition des enjeux et orientations, le diagnostic a été partagé avec les communes dans le cadre de rencontres communales qui se sont déroulées fin 2021 et début 2022.

Le PLH identifie de grands enjeux en matière d'habitat : réhabilitation et adaptation du parc de logements anciens, remobilisation des logements vacants, amélioration des performances énergétiques, renforcement de l'attractivité résidentielle des pôles urbains, développement et diversification des logements de qualité en lien avec les objectifs de modération de la consommation foncière, diversification de l'offre de logements...

Au mois de juin 2022, le bilan des rencontres communales, les estimations des besoins en logements et les pistes d'orientation ont été présentées en séminaire des élus et en comité de pilotage avec les Personnes Publiques Associées (PPA).

La stratégie habitat du PLH de la CATLP est structurée autour de grandes orientations :

1. Orienter le développement de l'offre de logements en accord avec les besoins des ménages, les politiques de revitalisation urbaine et les perspectives du SCoT ;
2. Diversifier et améliorer la qualité de l'offre d'habitat, en lien avec les parcours résidentiels et la mise en valeur du cadre de vie ;
3. Remobiliser et redonner son attractivité à l'habitat existant ;
4. Prendre en compte et anticiper les besoins spécifiques de certains ménages ;
5. Porter, mettre en œuvre et animer une politique de l'habitat ambitieuse.

Des ateliers thématiques (habitat vacant, seniors, publics en difficulté...) doivent encore être organisés avec les différents partenaires (Etat-DDT, Département, ADIL, FJT, bailleurs...), sur la territorialisation des objectifs et la déclinaison communale se fera en lien avec les objectifs du SCoT.

A travers son programme d'actions, le PLH établira pour une durée de six ans, la programmation et la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat à l'échelle du territoire de la CATLP.

- La politique de la ville

La politique de la ville se décline à travers deux contrats de ville, sur les territoires de l'ex Grand Tarbes et de Lourdes, signés le 26 juin 2015, pour la période 2015/2020. Ils ont été prolongés jusqu'à fin décembre 2022, puis jusqu'à fin décembre 2023 conformément à la loi de finances pour 2022.

Localement, la rénovation des contrats de ville prend ainsi la forme :

- du « Protocole d'engagements renforcés et réciproques en matière de politique de la ville pour 2019 / 2022 », qui tient lieu d'avenant n°2 au contrat de ville de l'ex Grand Tarbes ainsi que de l'avenant n°3 voté en Assemblée Générale du 13 Mars 2022 ;
- du « Protocole d'engagements renforcés et réciproques en matière de politique de la ville pour 2019 / 2022 », qui tient lieu d'avenant n°1 au contrat de la ville de Lourdes ainsi que de l'avenant n°2 voté en Assemblée Générale du 13 Mars 2022.

Ces protocoles sont la concrétisation d'un travail partenarial mené de septembre 2018 à juin 2019 et associant les partenaires institutionnels signataires des contrats de ville, les associations, les entreprises signataires du PAQTE et les six conseils citoyens. Il s'appuie sur la collecte de données quantitatives et qualitatives et sur les échanges lors de groupes de travail multiples. Plus de 300 contributions ont ainsi été recueillies.

Le GIP Politique de la ville TLP, réunissant l'Etat, le Conseil départemental, la CATLP et la CAF, est porteur de la stratégie partagée ; il mutualise les moyens financiers et est chargé de la mise en œuvre de ces Contrats de ville.

Un peu moins de 10 000 habitants vivent dans des quartiers politique de la ville de l'agglomération, tels que définis par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine en :

- 4 Quartiers Prioritaires à la Ville (QPV) : 3 sur Tarbes (Tarbes Nord, Tarbes Est, Tarbes Ouest) et 1 sur Lourdes (Ophite) ;
- 2 quartiers en veille active (QV), situés à Aureilhan (Arreous/Courreous/Agau) et Lourdes (Lannedarré/Turon de Gloire/ Biscaye/Astazou), sur lesquels les indicateurs de précarité sont identiques à ceux des QPV pour une population inférieure au seuil réglementaire.

La population habitant les QPV et QV représente :

- A l'échelle du département des Hautes-Pyrénées : 4.3 % ;
- A l'échelle de la CA TLP : 8.2% ;
- A l'échelle communale : 17.7 % de la population de Tarbes, 8.5% de la population de Lourdes (15 % en comptant la population du quartier de veille) et 6.6% de la population d'Aureilhan (données INSEE 2015).

La durée des contrats de ville a été prolongée jusqu'en 2023 par la loi de finances pour 2022 ; les protocoles d'engagements renforcés et réciproques 2019/2022 constituant le cadre de rénovation des contrats de ville jusqu'en 2022. Les avenants 2 et 3 des contrats de Ville du Grand Tarbes et Lourdes actent la prorogation des contrats de ville jusqu'en décembre 2023.

Contrat-cadre unique, le contrat de ville réunit un ensemble d'objectifs visant au développement social, urbain et durable des quartiers de la politique de la ville (QPV). Il est organisé autour de 4 grands piliers :

- cadre de vie et renouvellement urbain ;
- emploi et développement économique ;
- cohésion sociale ;
- priorités transversales (participation des habitants, égalité hommes/femmes, lutte contre les discriminations).

Parmi les actions menées en 2022 en matière de développement durable, on peut citer :

- l'accompagnement du CPIE Bigorre-Pyrénées dans le cadre de la déclinaison d'actions en cœur de quartiers et hors les murs du quartier, en lien avec l'éducation aux transitions écologiques, l'éducation à l'environnement ;
 - la participation de familles au programme « Bio pour tous », cofinancé par le GIP ;
 - une démarche de projet pour la résolution de dépôts « sauvages » par l'OPH 65 et le SYMAT sur le quartier Solazur ;
 - des actions menées autour de la promotion du vélo et des mobilités douces par l'ODS et, Wimoov ;
 - enfin, la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) sur le quartier Bel Air à Tarbes, centrée notamment sur la question du tri des déchets et la gestion des encombrants doit être relancée fin 2022.
- Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Les projets des deux quartiers « politique de la ville » de Bel Air à Tarbes et de l'Ophite à Lourdes retenus dans le cadre du Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain sont désormais validés dans la convention opérationnelle qui a été signée en juillet 2021 avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires (région, département, villes, bailleurs...).

Ce sont, au total, 80 millions d'euros qui sont mobilisés sur le territoire de l'agglomération, entraînant une transformation urbaine majeure pour les deux cœurs de ville.

Pour le quartier Bel Air, le projet présenté consiste en son désenclavement sur l'axe Est/Ouest, permettant ainsi de créer une continuité urbaine avec les quartiers Figarol-Ormeau. Les accès entre les quartiers en seront ainsi facilités, les déplacements internes améliorés et des liens fonctionnels avec le centre-ville seront créés.

Les espaces publics du quartier seront repensés et requalifiés avec des aménagements paysagers ; le cadre de vie sera ainsi amélioré.

Cette nouvelle image du quartier passera par la démolition des bâtiments F et GH de la SEMI-Tarbes (164 logements) et la construction de 120 nouveaux logements. Ces constructions répondront aux exigences du marché actuel et s'inscriront dans une démarche qualitative d'habitat durable.

Des travaux de requalification (réhabilitation intérieure des logements) seront également réalisés sur le bâtiment B (64 logements) et des travaux de résidentialisation (aménagements extérieurs, parkings, clôtures) seront être menés, en lien avec les différentes copropriétés du quartier et concerneront 376 logements.

A Lourdes, le projet prévoit pour le quartier de l'Ophite de rattacher physiquement le quartier au reste de la ville, en investissant notamment les opportunités foncières situées à proximité.

L'ensemble des bâtiments qui composent la cité de l'Ophite (551 logements) seront démolis et 195 logements seront construits sur différents sites de la ville de Lourdes, notamment à proximité de l'ancien quartier de l'Ophite ou encore en centre-ville. Une soixantaine de logements sont également prévus en centre-ville en lien avec le programme Action Cœur de ville.

La démolition des bâtiments du quartier laissera place à un grand parc urbain qui fera l'objet d'un aménagement paysager ultérieur.

Le démarrage des opérations désormais acté et la méthodologie validée par les partenaires, les premières actions se sont enclenchées en 2021 puis 2022, à Tarbes (travail sur le foncier) comme à Lourdes (dépôt des premiers permis de construire, relogement).

Les projets de construction à Tarbes comme à Lourdes sont examinés dans le cadre de réunion « cohérence qualité » avec un architecte et un paysagiste conseils de l'Etat. Les critères de durabilité de la construction, d'économie d'énergie, de développement durable sont pris en compte lors de l'examen des opérations.

La question du relogement, très prégnante pour ces deux projets de renouvellement urbain, est traitée dans le cadre d'un comité de relogement afin d'étudier la situation de chaque famille. Une nouvelle chargée de mission spécifiquement dédiée au relogement des familles de l'Ophite, a été recrutée par l'OPH65.

La communauté d'agglomération, au côté du GIP politique de la ville, poursuit également son travail dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), pour laquelle une charte est en cours de réalisation, en lien avec la démarche issue du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). La gestion des déchets fait partie des thématiques principales de la démarche GUSP.

Enfin, en lien avec le GIP, l'information auprès des habitants s'est poursuivie dans le cadre des conseils citoyens dont la composition a été renouvelée par arrêté préfectoral en novembre 2021.

- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Tarbes-Lourdes-Pyrénées (OPAH TLP)

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat Tarbes-Lourdes-Pyrénées (OPAH TLP), lancée fin 2019 sur l'ensemble du territoire communautaire (à l'exception des communes de Tarbes et Lourdes qui disposent de leur propre OPAH-RU), est dédiée à la réhabilitation des logements du parc privé autour des priorités affichées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), à savoir :

- la lutte contre l'habitat indigne,
- l'efficacité énergétique,
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie,
- l'amélioration de logements locatifs dégradés et la production d'une offre locative privée à loyer maîtrisé.

→ **760 dossiers de Propriétaires Occupants :**

- 520 dossiers de lutte contre la précarité énergétique
- 200 dossiers pour l'autonomie de la personne
- 40 dossiers de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne, insalubre ou très dégradé (travaux pc sécurité et la salubrité de l'habitat)

→ **40 logements conventionnés (Propriétaires Bailleurs)**

- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) de Lourdes

L'étude pré-opérationnelle, lancée en 2018, a permis d'identifier une nécessaire intervention de l'habitat selon les 5 axes suivants :

- la revalorisation d'image et la redynamisation de secteurs identifiés comme prioritaires,
- la prise en compte de la concentration des problématiques de mal logement et de logement déqualifié,
- la valorisation du potentiel résidentiel fort (qualité du cadre de vie...),
- la présence d'îlots dégradés présentant des dysfonctionnements et des problématiques aiguës en termes de bâti et d'aménagement urbain,
- la présence d'îlots stratégiques pouvant donner lieu à de réelles opportunités.

Une convention, basée sur les résultats de l'étude pré-opérationnelle, a été signée en décembre 2019, pour 5 ans. Elle vient marquer l'engagement de l'ensemble des partenaires (communauté d'agglomération, ville de Lourdes, Etat, Département des Hautes-Pyrénées, Région Occitanie et SACICAP Toulouse Pyrénées) à travers un programme d'actions visant à accompagner et faciliter les projets d'amélioration des logements ou d'immeubles. Cette action en faveur de l'habitat privé est intégrée à la démarche globale de revitalisation de la ville de Lourdes développée dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

Cette OPAH RU comprend deux axes d'interventions :

- Le suivi-animation qui comprend l'accompagnement des propriétaires privés avec des objectifs quantitatifs d'intervention auprès de 150 logements de propriétaires occupants et 50 rénovations de logements locatifs privés.
Sur ce volet, entre janvier et fin septembre 2022, 10 logements locatifs et 20 logements de propriétaires occupants ont fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'ANAH afin de soutenir le financement de travaux d'économie d'énergie.
- La mise en œuvre d'opération de résorption de l'habitat indigne et insalubre dans le cadre des procédures RHI/THIRORI. En 2021 et 2022, trois études de faisabilité ont été réalisées sur trois îlots : Cagots/Ribère, Anvers et Baron-Duprat. Elles ont permis de définir des stratégies d'intervention adaptées.
- Règlement d'intervention financière en faveur du parc de logements locatifs

En 2022, la CATLP a poursuivi son action en matière de politique volontariste sur la requalification du parc de logements existants dans le cadre des Opérations programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) en accordant des aides financières, sous forme de primes et/ou de subventions, aux propriétaires bailleurs.

L'enveloppe annuelle mobilisée dans le cadre du règlement est de 250 000€.

Comme les années précédentes, une quinzaine de dossiers ont été déposés en 2022. Ils permettront la remise sur le marché d'une cinquantaine de logements locatifs conventionnés, de qualité, notamment en termes de performance énergétique.

I- 1 – 3 Au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources:

Tarbes-Lourdes-Pyrénées a la compétence « sentiers de randonnée » depuis 2017. Ainsi, l'agglomération entretient près de 650 kilomètres de sentiers, balisés, qui sont dans différents milieux naturels : forêts, coteaux, plaine, ... L'aménagement du CaminAdour, en berge droite de l'Adour, de Soues à Bazet, a été conçu, en partenariat avec les utilisateurs et dans le respect de la charte Natura 2000, signée en juin 2011.

Cette charte Natura 2000 a pour objectif la préservation des espèces et des milieux naturels liés au fleuve Adour. Sa mise en application concerne la sensibilisation, la formation des agents d'entretien et la réalisation de prescriptions techniques permettant des travaux plus respectueux correspondant aux choix d'aménagement.

Ces aménagements « piétons-cycles et personnes « à mobilité réduite » favorisent l'accès pour tous à un environnement de qualité, géré durablement (sans utilisation de produits phytosanitaires par exemple). Pour partie, les milieux naturels concernés sont mentionnés dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, schéma qui détermine les trames vertes et bleues en région Occitanie. En 2021, la gestion en régie par la CATLP de nouveaux sentiers à Saint Pé de Bigorre et le tour du lac de Gabas permet aux habitants et visiteurs de découvrir de nouveaux milieux naturels, dont la réserve de biodiversité intégrale de la forêt de Saint Pé de Bigorre.

Dans nos zones d'activités, le maintien des espèces faunistiques et floristiques est pris en compte. Les mesures compensatoires sont étudiées pour recréer sur site des milieux, transplanter des espèces végétales ...

Dans le cadre de notre PCAET, le diagnostic de la séquestration carbone du territoire de la CA TLP, réalisé en 2018, souligne que 26% de nos émissions de gaz à effet de serre sont stockées par les milieux naturels. A ce titre, nous avons lancé en 2022 un appel à projet relatif à la plantation de haies, auprès de nos communes membres et de structures publiques, 9 communes y ont participé en 2022. Elles prévoient de créer 4.2 km de haies champêtres. Nous avons également lancé en 2022 un appel à projet biodiversité auprès de nos communes membres relatif au soutien d'actions en faveur de la biodiversité sur nos territoires ; 9 communes y ont participé.

- Le dispositif « Prime Air Bois » sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées : la CATLP a décidé de mettre en place une action volontariste en faveur de la préservation de la qualité d'air. Cela se concrétise par une aide financière d'un montant de 500 euros destinée à l'achat d'un poêle ou d'insert comme système de chauffage et/ou en remplacement des cheminées à foyer ouvert et/ou au remplacement d'un appareil obsolète. Financement sans condition de ressources à toutes les personnes réalisant les travaux éligibles sur le territoire de la CATLP. Ce sont 600 opérations qui ont été soutenues depuis 2021.
- Depuis le 1er septembre, la CALTP possède un conseiller en énergie. Son rôle est d'accompagner la CATLP et les communes membres qui le souhaitent dans leur projet de rénovation énergétique. Dans le but de réaliser les missions suivantes : réaliser des analyses énergétiques sur des bâtiments ciblés par la commune, apporter un conseil d'orientation énergétique, effectuer le pré-diagnostic énergétique d'un bâtiment en vue de travaux et enfin, assurer le suivi d'opérations de rénovation énergétique. Mis à la disposition des 86 communes, le conseiller apporte ainsi son expertise, de la phase d'élaboration d'un projet de rénovation énergétique jusqu'à sa conclusion. Il peut aussi bien accompagner les collectivités à faire aboutir un projet défini, que leur donner des pistes de réflexion.

En terme d'élimination des déchets ménagers et assimilés, Tarbes Lourdes Pyrénées a transféré sa compétence, de manière effective le 1^{er} mars 2017, au SYMAT, syndicat de « collecte », et lui-même est membre du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (SMTD65) pour la compétence « traitement ».

I – 1 – 4 Au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains:

Tarbes Lourdes Pyrénées a désormais la compétence « aménagement de l'espace communautaire » notamment en termes de planification et d'élaboration des documents d'urbanisme. D'ici 2027, le territoire de la CATLP sera couvert par 4 documents d'urbanisme (un SCoT et 3 PLUi). Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est en cours d'élaboration depuis 2021. Un 1^{er} PLUi a été approuvé début 2022 sur le Canton d'Ossun, un 2nd est en cours d'élaboration sur le Pays de Lourdes mais devrait être prescrit à une échelle plus large (secteur Sud), et un 3^{ème} PLUi sera prescrit début 2023 sur le secteur Nord.

Le **PLUi du Canton d'Ossun**, élaboré à l'échelle de 17 communes, initié par la CCCO en décembre 2014 et poursuivi par la CATLP depuis le 1^{er} janvier 2017, comporte un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui a été débattu en conseil communautaire du 28 septembre 2017.

Ce PADD présente, dans ses orientations générales des objectifs et des actions qui s'inscrivent dans les objectifs de développement durable :

- préserver et améliorer la qualité de l'eau
- accompagner l'amélioration de l'habitat

- permettre le développement des énergies renouvelables
- poursuivre et affiner la gestion durable des déchets
- développer le covoiturage et faciliter l'usage des transports en commun
- encourager l'implantation de nouveaux sites d'exploitation agricole permettant de favoriser le développement des filières en circuits courts
- accorder le développement des activités humaines dans le respect des espaces environnants
- préserver les espaces boisés et les espaces naturels remarquables
- maintenir et restaurer les continuités vertes et bleues
- prendre en compte l'existence des risques et des nuisances
- garantir l'exemplarité du territoire en matière de maîtrise de la consommation énergétique

Le projet de PLUi du Canton d'Ossun a été arrêté en février 2020, puis mis à l'enquête publique en avril/mai 2021. Il a été approuvé par le Conseil communautaire le 31 mars 2022, et sera modifié ou révisé d'ici 2027 afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi dite « Climat et Résilience », qui prône la sobriété foncière et la réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Le **PLUi du Pays de Lourdes**, initié par la CCPL en décembre 2015 et poursuivi par la CATLP depuis le 1^{er} janvier 2017 a été élaboré à l'échelle de 18 communes et sera élargi aux territoires de Batsurguère et de Montaigu. Il comporte un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui a été débattu en conseil communautaire du 19 décembre 2018.

Ce PADD présente, dans ses orientations générales des objectifs et des actions qui s'inscrivent dans les objectifs de développement durable :

- promouvoir les nouveaux modes d'exploiter et de commercialiser au niveau agroliminaire, en lien avec le futur Projet Alimentaire Territorial
- contribuer à une bonne gestion de la forêt publique ou privée et participer au développement de la filière bois.
- affirmer l'eau comme ressource possible afin de participer à la mutation énergétique.
- permettre la mise en place de sites spécialisés dans la production d'énergies renouvelables.
- assurer la protection des réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue locale et plus particulièrement les boisements et les zones humides.
- maintenir et renforcer les corridors écologiques qui relient les réservoirs de biodiversité.
- préserver des espaces de jardins en cœur urbanisé.
- réfléchir à la possibilité de création d'aires de co-voiturage
- assurer le maintien des transports en commun.
- développer le réseau de déplacements doux cohérent pour un usage quotidien.
- encadrer les conditions d'urbanisation pour limiter l'exposition de la population dans les secteurs à risques.

Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** a été quant à lui prescrit le 24 mars 2021 à l'échelle de 83 de ses communes membres (hors enclaves, couvertes par le SCoT du Grand Pau). Son approbation est envisagée d'ici 2025. Il vise à définir les grandes orientations de développement du territoire de la Communauté d'Agglomération et constituera le cadre de référence dans lequel viendront s'inscrire les différents PLUi infra-communautaires.

Le SCoT constituera le document socle de la stratégie de développement de la CATLP et définira la stratégie d'équilibre territorial pour les prochaines années, notamment en termes de cadre de vie de de développement durable, tout en gardant en tête les objectifs environnementaux définis par le PCAET.

Dans le cadre de l'élaboration de son SCoT, la CA TLP collabore avec la Chambre d'Agriculture des Hautes- Pyrénées, et la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) Occitanie pour réaliser le diagnostic agricole de ce document d'urbanisme. Les 1ers travaux ont débuté à l'été 2022 et se poursuivront jusqu'au 1^{er} semestre 2023.

Un état initial de l'environnement a été réalisé en 2020, venant ainsi compléter le diagnostic territorial du SCoT. Néanmoins, l'évaluation environnementale étant une composante importante d'un SCoT, la CA TLP complètera prochainement ce 1^{er} travail sur le volet environnemental afin de donner les perspectives les mieux appropriées, en particulier du point de vue de la protection et de la mise en valeur des espaces agricoles naturels et forestiers, de la préservation et la mise en valeur des ressources naturelles, de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques.

La promulgation de la loi du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et communément appelée « loi climat et résilience », a créé le dispositif « Z.A.N. » - Zéro Artificialisation Nette. Dans ce contexte de sobriété foncière, les élus de la CA TLP ont initié les 1ères réflexions en terme de réduction de consommation de l'espace puisque la loi conduit à engager, sur les territoires, une réduction attendue de 50% de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers pour les 10 prochaines années, et un objectif de Zéro Artificialisation Nette à atteindre d'ici 2050.

Tarbes Lourdes Pyrénées, par ses compétences, essaie de contribuer de manière indirecte à la santé des populations.

En termes d'équipements culturels et sportifs, nous multiplions les actions afin de favoriser un accès facile, pour tous, à des tarifs attractifs : bibliothèques, écoles de musique, piscines, maison des arts martiaux, maison de l'escrime ...

Un schéma directeur des équipements sportifs définit les attentes et les besoins sur le territoire.

2021 a vu l'ouverture de la V81 première vélo-route de massif en France. Entre Atlantique et Méditerranée, le projet de vélo-route V81 doit offrir la découverte des Pyrénées à partir d'un itinéraire accessible à tous, avec une vue imprenable sur la chaîne des montagnes. Force est de constater qu'aujourd'hui, le développement du vélo et du tourisme à vélo repose principalement sur l'action des collectivités locales.

Tarbes Lourdes Pyrénées participe également au financement de la scène nationale du Parvis afin de proposer une offre variée et de qualité pour tous les habitants.

Par ailleurs, certaines communes du nord de notre territoire agissent dans le cadre d'un programme d'éducation au développement durable de la ville de Tarbes qui concerne le dernier cycle des écoles primaires du nord de notre territoire. Ce projet permet aux élèves d'accéder à des connaissances sur l'énergie, les déchets, l'eau et l'assainissement, l'alimentation, la santé et la biodiversité. Ce dernier thème est abordé, entre autres, par le biais d'animations sur le CaminAdour.

Concernant l'emploi et l'accès pour tous à des offres directes de la part des partenaires du territoire (entreprises, administrations ...), une politique sociale de tarification des transports est en place avec l'adoption de différentes mesures visant toutes à permettre l'accès aux transports collectifs de personnes en difficultés, ceci dans une logique de solidarité.

En complément des éléments cités ci-dessus, nous contribuons donc à l'épanouissement de tous et à la satisfaction des besoins essentiels par nos politiques en termes de logement, d'opération de renouvellement urbain, de déplacements, de gestion d'itinéraires de randonnée, de suivi de la pollution atmosphérique etc.

I- 1 – 5 Au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :

Les choix de localisation et d'aménagement de nos parcs d'activités, existants ou en cours, sont cohérents avec le respect de la biodiversité. Une étude, menée en 2019-2020 sur le Parc de l'Adour, a modifié la vocation de ses thématiques pour privilégier des activités sur les secteurs de l'agroalimentaire et celui de la logistique toujours dans le respect du Dossier Loi sur l'Eau arrêté par l'Etat en 2017. Cette zone reste à aménager dans les prochaines années mais sur des partis pris qui tiendront compte du nouveau contexte issu, notamment de la Loi « Climat et résilience ». La raréfaction du foncier est aujourd'hui complètement intégrée au sein de la stratégie de développement économique de l'Agglomération et la zone de Séméac Soues à vocation à être une vitrine du territoire au travers de sa qualité environnementale et de son intégration paysagère.

Le développement responsable passe par une démarche de production et de consommation adaptées en termes d'environnement et de politique sociale.

L'agriculture constitue un enjeu majeur pour le territoire du Tarbes-Lourdes-Pyrénées par son importance économique (961 exploitations), par son rôle structurant des paysages, par rapport aux problématiques dans la préservation des ressources naturelles et également en raison de fortes attentes sociétales en matière d'alimentation. Depuis l'élargissement de l'intercommunalité en 2017, cet enjeu est encore plus prégnant afin d'offrir un cadre de vie de qualité et durable pour les habitants de l'agglomération. Cette qualité de vie, souvent méconnue des personnes extérieures à notre territoire, constitue un élément d'attractivité particulièrement précieux.

Dans le contexte national et régional des Etats généraux de l'alimentation et des orientations en matière de changement des modes de production, Tarbes-Lourdes-Pyrénées a affirmé son engagement sur les enjeux agricoles et alimentaires.

L'affirmation de cette volonté au niveau communautaire est d'autant plus nécessaire face à un contexte international qui fragilise les modes de production durable, qui remet en cause la santé des populations et la qualité de l'environnement.

Ainsi, l'agglomération a engagé depuis 2017 des initiatives multi partenariales et plusieurs dispositifs pour promouvoir l'ensemble des filières : appel à projets filière agricole et agro-alimentaire, intégration de cette thématique au sein du PCAET, réalisation d'un diagnostic agricole et alimentaire, analyse des acteurs de l'alimentation, déploiement du dispositif « La bio pour tous », définition d'une ZAE thématisée « Cap Pyrénées » à Adé sur l'agro-alimentaire ainsi que les enjeux culturels comme le défi Locavore, sanitaires et environnementaux, etc. Le Projet Alimentaire Territorial initié par la CATLP a été clôturé en décembre 2021 avec une validation de la DRAAF Occitanie. Décision a été prise de prolonger la démarche à l'échelon départemental suite à un accord entre les principales parties prenantes au sein de l'association Ambition Pyrénées. En effet, si la majorité des consommateurs du département se trouvent effectivement sur le territoire de l'Agglomération, la majorité des producteurs se trouvent à l'extérieur. Cette prise en compte de l'échelon départemental est d'autant plus pertinente qu'elle renforce les synergies avec les actions d'animation de la marque « Hapy Saveurs » animée par la Chambre d'agriculture des Hautes Pyrénées.

Par ailleurs, notre démarche environnementale est une partie intégrante de nos projets de réhabilitation et construction de bâtiments, de création de zones d'activités ... tant dans la conception que dans la réalisation et le suivi (réalisé en interne) : demande d'intégration d'énergies renouvelables, de tri des déchets, de limitation de la consommation d'eau, d'utilisation des eaux pluviales, lutte contre la pollution lumineuse. L'année 2022 a vu aussi la réalisation d'un projet emblématique permettant d'équiper la zone Pyrène Tertiaire à Juillan d'un itinéraire de circulation douce particulièrement ambitieux.

Une action particulière est engagée depuis 2021 au travers de la réhabilitation et de la valorisation des friches industrielles particulièrement nombreuses sur le territoire compte tenu de son historique industriel. Un premier succès d'ampleur a pu être enregistré en 2022 avec la résorption de la Friche dite CEGELEC sur la commune de Soues. Ce bâtiment de plus de 8.000m² laissé à l'abandon depuis la fin des années 2000 suite aux restructurations d'ALSTOM va être entièrement repris par un porteur privé afin d'y installer 5 entreprises. D'autres actions allant dans le même sens sont à l'étude, tant sur des sites appartenant à la collectivité que sur des sites appartenant à des propriétaires privés comme la Tuilerie Oustau à Aureilhan, la friche France Télécom à Bordères sur l'Echez. Certaines sont même bien engagées par des privés comme la transformation en tiers lieu eco-responsable (dénommé « le lien ») de l'ancienne friche Bostik à Ibos.

La politique de soutien au pôle universitaire tarbais est également orientée vers le déploiement de l'innovation durable : ainsi, dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER), la construction du nouveau département Génie civil et construction durable (GCCD) de l'IUT de l'Université Paul Sabatier. Ce département offre des débouchés dans le secteur du bâtiment, en y intégrant les nouveaux processus de construction durable. Ce sera un des piliers de la constitution de la nouvelle Université de Technologie dont la création est prévue à l'horizon 2024.

Le fonds « Entrepren@Recherche » se destine aussi à des projets de recherche sur le développement durable en soutenant différentes thèses, par exemple sur l'implication de chacun dans la transition énergétique et durable. Sur les dernières années plusieurs thèses ont ainsi été financées sur l'évaluation du vieillissement des ouvrages en lamellé-collé, ces derniers permettant de limiter l'impact sur l'environnement et d'utiliser une ressource renouvelable et facilement recyclable.

Une partie importante des projets soutenus dans le cadre de l'aide communautaire « Entrepren@Innovation » concerne le développement durable et l'innovation responsable : mise au point de gamme de vêtements à partir de matériaux recyclés ou encore de modèles confectionnés à l'unité à partir de tissus qui auraient été détruits ; optimisation de la pose de panneaux photovoltaïques sur les logements sociaux...

Cela s'est illustré lors de la participation à la dernière édition du salon Pollutec à Lyon ; alors que le département des Hautes Pyrénées ne représente que 1/13^{ème} de la région Occitanie, les entreprises de l'agglomération présente sur le stand collectif représentaient presque 1/3 des exposants et ont ainsi noué de nombreux contacts.

Nous intégrons enfin, chaque fois que c'est possible, des clauses d'insertion sociales dans nos différents marchés favorisant ainsi une économie locale et solidaire en faisant appel à des associations et/ou entreprises d'insertion.

Enfin, dans le cadre de la convention d'objectif territorial entre l'ADEME et la CATLP, le service développement économique s'est vu confié le pilotage de la partie consacrée à l'économie circulaire avec, comme action initiale, la réponse aux 500 questions composant le référentiel de l'ADEME.

I – 2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation

I – 2 - 1 Modalités d'élaboration des actions, politiques et programmes :

Tarbes Lourdes Pyrénées est constitué d'un conseil communautaire de 133 délégués et d'un bureau communautaire de 56 délégués où se discutent les grandes orientations en termes d'actions et de politiques à mettre en œuvre. Les élus élaborent de manière concertée le programme pluriannuel d'investissement, véritable calendrier des grands projets à mener. 18 commissions réunissant élus et techniciens travaillent par compétence sur les politiques à mener (développement économique, finances, politique de la ville et habitat, urbanisme...).

Lorsqu'il s'agit de politiques et programmes tels que le schéma directeur des modes doux, le PLH, le PCAET, le SCoT ..., des comités de pilotage sont créés et largement ouverts aux partenaires « extérieurs » : services de l'Etat, organismes parapublics (Agence de l'Eau Adour Garonne, ADEME, OPH...), chambres consulaires, autres collectivités territoriales ... En outre, le Conseil de Développement est appelé à donner son avis sur certains thèmes, comme le développement économique ou autre compétence, en tant que représentant des « forces vives » du territoire (entreprises, associations, ...).

I – 2 – 2 Modalités de mise en œuvre et de suivi

Tarbes Lourdes Pyrénées est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal à Fiscalité Propre (EPCI FP). De ce fait, la mise en œuvre des politiques choisies par les élus est essentiellement réalisée par les différents services, coordonnée en cela par le directeur général des services.

Il est fait régulièrement appel à des assistants à maîtrise d'ouvrage, des maitres d'œuvres, des prestataires de services ou à des associations d'insertion pour la mise en œuvre de certaines actions ou projets.

Sur des dispositifs, tels que le PLH, le NPNRU, le PCAET, les PLUI et le SCoT...des comités techniques (COTECH) et comités de pilotage (COPIL) sont organisés afin de mener à bien les études, les projets, les programmes ...

Pour ce qui est du suivi, des réunions de services, de COPIL et de COTECH permettent de suivre le déroulement des actions, programmes et projets. Ils peuvent être ouverts aux partenaires extérieurs en fonction des sujets abordés.

I – 2 – 3 Modalités d'évaluation :

A mi-parcours et à la fin des différents programmes en cours (NPNRU, PCAET ...), il est réalisé une évaluation des actions menées et de leurs effets par rapport aux objectifs déterminés suite aux différents états des lieux.

I – 2 – 4 Modalités d'amélioration continue:

Ces évaluations permettent de vérifier les résultats obtenus, en fonction des objectifs fixés. Tarbes Lourdes Pyrénées analyse en interne ces politiques puis les transmet aux autres partenaires concernés, via les COPIL ou le conseil de développement, pour information et/ou avis.

II - La collectivité exemplaire et responsable

II-1 Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à Tarbes Lourdes Pyrénées

II – 1 - 1 Evolution des valeurs et des comportements dans la gestion de la collectivité:

La communauté d'agglomération s'est engagée sur l'évolution et l'acceptation des bonnes pratiques de notre EPCI comme des communes membres.

Des actions concrètes sont également menées:

- sur les déchets : tri effectif des déchets ...;
- arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires et achat de matériel alternatif, comme un brûleur thermique pour le désherbage, par les services environnement et équipements sportifs.

II– 1– 2 Intégration des engagements de développement durable à travers la commande publique :

Tarbes Lourdes Pyrénées poursuit l'engagement des anciennes structures, comme le Grand Tarbes qui menaient une politique d'intégration des clauses sociales dans ses marchés.

Les programmes qui pourront se développer dans le cadre du NPNRU devront également comporter une part importante de clauses d'insertion, en veillant à ce que celle-ci bénéficie en priorité aux habitants des quartiers transformés afin qu'ils soient co-acteurs de ce renouvellement urbain.

De façon systématique, le service « marchés » de Tarbes Lourdes Pyrénées étudie, en collaboration avec le « chargé de mission clause sociale » du département des Hautes Pyrénées, toutes les possibilités d'inclure des clauses sociales dans les marchés.

L'engagement soutenu des donneurs d'ordre présents sur le territoire de CATLP (bailleurs sociaux, services marchés de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département 65, des syndicats mixtes) permet de maintenir un volume d'heures insertion suffisant pour avoir un effet sur l'emploi du bassin.

Les résultats en termes de parcours d'insertion et d'accès à l'emploi des publics mobilisés sur les marchés de la CATLP sont analogues à ceux affichés sur le reste du territoire départemental.

D'un point de vue « environnemental », il est demandé régulièrement, en termes d'achats, des produits labellisés (EX : papier certifié PEFC), issus de matériaux recyclés, respectant des normes de production respectueuses de l'environnement (EX : papier des imprimantes et des photocopieurs).

II– 1–3 Gestion durable du patrimoine de la collectivité :

Tarbes Lourdes Pyrénées agit sur son patrimoine et poursuit ses efforts sur la base de différents diagnostics des bâtiments.

Sur la base d'audits énergétiques réalisés sur les bâtiments des anciennes structures, Tarbes Lourdes Pyrénées a renforcé leur isolation (murs, toitures, fenêtres ...), optimisé leur consommation d'énergie et réduit sa consommation d'énergie.

L'année 2020 a vu la parution du dit « Décret Tertiaire » qui précise les modalités d'application de l'article 175 de la loi ÉLAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique). Cet article impose une réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire français soit dans les bâtiments : -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 par rapport à 2010. À ce jour, tous les bâtiments existants à usage tertiaire de plus de 1000 m² sont concernés. L'obligation de réduire les consommations d'énergie s'impose aux bailleurs comme à leurs locataires.

Afin d'en assurer le suivi, les consommations énergétiques des bâtiments concernés doivent être envoyées sur une plateforme informatique gérée par l'ADEME dès 2021. En cas de non-respect de ces obligations, les contrevenants risquent une amende pouvant aller jusqu'à 7 500€.

La CATLP est concernée par un peu moins d'une vingtaine de bâtiments qui devront être audités, afin de mettre en place une stratégie d'interventions pluriannuelles pour atteindre les objectifs fixés par la loi. La construction de cette stratégie est en cours.

Le service technique travaille régulièrement tant sur les bâtiments qu'il a en gestion que dans les projets à venir et/ ou les projets qui ont vu le jour en 2022 pour respecter les règles du développement durable.

Par exemple, en 2022, avec la mise en place d'une gestion technique centralisée au Téléport 3, tous les bâtiments dit « gros consommateurs d'énergies » sont équipés de cet outil de pilotage et de contrôle des consommations d'énergies .

II – 2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

Les modalités d'élaboration des actions, de mise en œuvre et de suivi, d'évaluation et d'amélioration continue ont été présentées aux paragraphes III-2. En complément, concernant le fonctionnement de la collectivité, des réunions de directions permettent de réaliser le suivi des actions, programmes et projets entre le directeur général des services, le directeur général adjoint des services et les responsables de services et d'équipements.